

DEMANDE D'ADHESION TRAVAILLEUR INDEPENDANT**N°**

Réservé à l'AIST 43

Vos informations :

Nom* : _____ Prénom* : _____
Date de Naissance* : ____/____/____ Sexe* : ☐ Homme ☐ Femme
Numéro de Sécurité Sociale* : _____
Date de début d'activité* : ____/____/____ Métier / Poste de Travail* : _____
SIRET* (14 chiffres) : _____
Code NAF / APE* : _____

Vos coordonnées

Adresse* : _____
Code postal* : _____ Ville* : _____
Tel* : _____
Mail pour l'envoi des factures* : _____
Mail pour l'envoi des convocations (si différent) : _____

Votre contrat d'adhésion**PACK ASSISTANCE (engagement 2 ans minimum)***Le renouvellement est effectué par tacite reconduction***Suivi individuel de l'état de santé :**

- Une visite médicale à l'adhésion ;
- Une visite médicale de suivi tous les 2 ans ;
- Visite médicale à la demande.

Prévention des risques professionnels :

- Réalisation d'un état des lieux des risques professionnels au sein de votre entreprise accompagné de préconisations ;
- Participation possible à l'ensemble des sensibilisations proposées par l'AIST43 ;
- Possibilité de réalisation d'une intervention en entreprise de l'un de nos préventeurs pour un accompagnement personnalisé (une fois tous les 4 ans).

166€ HT / an (tarif 2025)**Prélèvement automatique de vos factures**

Je souhaite opter pour le prélèvement automatique de mes factures* : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, merci de joindre un RIB au présent document. Un mandat de prélèvement vous sera envoyé par mail et sera à nous retourner signer pour activer le prélèvement automatique.

OFFRE SPECIFIQUE – TRAVAILLEUR INDEPENDANT - MODALITES

Article 1 – Durée minimale de votre adhésion :

L'adhésion du Travailleur Indépendant sera validée après réception par l'AIST 43 du paiement de la première facture de cotisation.

L'adhésion, dans le cadre de l'offre spécifique proposée par l'AIST 43 est conclue pour une durée minimale de deux ans. Elle est reconduite chaque année par tacite reconduction.

Article 3 – Demande de visite médicale :

Les demandes de rendez-vous doivent être effectuées sur le Portail Adhérent de l'AIST 43. Les annulations de rendez-vous doivent être également effectuées sur le Portail Adhérent ou à défaut par écrit (mail).

Article 4 – Etat des lieux des risques professionnels :

Afin de réaliser l'état des lieux des risques professionnels, le Travailleur Indépendant devra prendre contact avec le service adhérent de l'AIST 43 afin de convenir d'une date d'intervention.

Article 4 – Demande participation aux sensibilisations :

Le Travailleur Indépendant souhaitant participer à une sensibilisation proposée par l'AIST 43 devra effectuer son inscription, à la session de son choix, sur son espace connecté uEgar.

Article 5 – Demande d'intervention d'un préventeur :

Afin de demander l'intervention d'un préventeur, le Travailleur Indépendant devra prendre contact avec le service adhérent de l'AIST 43.

Cette demande ne peut être effectuée qu'une fois tous les quatre ans.

Article 6 – Examens complémentaires

Au cours des visites médicales, le médecin du travail pourra être amené à prescrire des examens complémentaires. Ces examens ne seront pas pris en charge par l'AIST 43 et seront à la charge du Travailleur Indépendant.

Article 7 - : Appel de cotisation & tarifs :

La facturation de la cotisation annuelle intervient, chaque année, à la date d'anniversaire de l'adhésion du Travailleur Indépendant.

Les modalités de paiement et de relances sont décrites dans le Règlement Intérieur de l'AIST 43.

Les **tarifs** des cotisations sont réévalués chaque année, par l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AIST 43.

Article 8 – Demande de résiliation :

A l'issue de du délai minimal d'adhésion de deux ans, le Travailleur indépendant peut demander la résiliation de son adhésion via le formulaire de radiation dédié, disponible sur le site internet de l'AIST 43 (aist43.fr).

Toute démission donnée postérieurement au paiement de la cotisation annuelle obligera l'adhérent démissionnaire à toutes les charges et conditions des statuts de l'association, notamment au paiement des cotisations, pour l'année entamée.

Il ne sera fait aucun remboursement sur la cotisation de l'année civile en cours.

☐ **J'ai pris connaissance des Statuts et du Règlement intérieur de l'AIST43, et m'engage à respecter les obligations y figurant.**

Ces documents sont disponibles sur le site aist43.fr et joint au présent bulletin d'adhésion.

Date :

Signature :